# L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT ET DES ANNONCES JUDICIAIRES:—NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 5 JANVIER 1846.

*PUBLIÉ PAR*
**MAGNE & WEISSE.**
No. 81, rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.

[illegible] quotidien, une année d'avance.........$12
[illegible] de la Campagne, deux fois par semaine, [illegible] année d'avance.........$ 5

[illegible] ne pourra cesser sa souscription, sans donner [illegible] avant l'expiration.

ANNONCES.—[illegible] piastre par chaque dix lignes, pour la première insertion, et cinquante [illegible] insertion subséquente. Aucun avis ne [illegible] pour moins d'une piastre, pour chaque [illegible].

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles, paieront une piastre par dix lignes, pour chaque insertion.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion, seront publiées pendant un mois, et devront être payées en conséquence de cette disposition.

Le privilège des souscripteurs aux avis est limité aux affaires qui ne sortent pas de la ligne de leurs affaires commerciales.

PAQUEBOT REGULIER ENTRE LES ATTAKAPAS ET LA NOUVELLE ORLÉANS.

Le bateau à vapeur NATHAN HALE, capitaine J. Harrington, fera les voyages comme paquebot régulier, pendant la saison [illegible] Nouvelle Orléans, St. Martinville, et les ports [illegible]. Le NATHAN HALE est presque neuf, très fort [illegible] pour la navigation [illegible]. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à LAFOREST & SQUIRES, 28 Vieille Levée. THOMAS WARREN, 57 Tchoupitoulas.

DEUX VOYAGES PAR SEMAINE.

**POUR LA BALISE.**—Le steamer FAME, capt. C. Northup, partira positivement des [illegible] Orléans tous les SAMEDIS à 10 heures A. M. [illegible] JACQUES LAROSE, 7 Vieille Levée.

ARRANGEMENT POUR L'HIVER.

**POUR BATON-ROUGE**, *Port Hudson, Bayou Sarah, Pointe Coupée, Fort Adams* [illegible]

[illegible] BRILLIANT, capitaine [illegible]

[illegible] CLINTON, capitaine W. Bard, [illegible]

Wm. H. AVERY — Gravier.

**Nouveaux arrangemens pris par le bateau à vapeur HELEN.**

DEUX VOYAGES PAR SEMAINE.

POUR LA BALIZE.—Le bateau à vapeur HELEN, capitaine Jourdan Martin, partira [illegible] à 10 heures [illegible]

[illegible] ROBERT MURPHY, 62 Vieille Levée.

**POUR BAYOU SARA.**—Le [illegible] LE CREOLE, capitaine J. M. [illegible]

[illegible] MERLE, BEYLLE & Co., 79 Tchoupitoulas.

[illegible] A VAPEUR ALABAMA. **POUR GALVESTON.** [illegible]

**POUR PROVIDENCE.** [illegible] L. H. GALE, 93 Commune.

**POUR NEW-YORK.** [illegible] WABASH [illegible] J. W. SANTON & Co.

**POUR NEW-YORK.** [illegible] J. W. STANTON & Co.

**POUR NEW-YORK.** [illegible] JAMES E. WOODRUFF, 60 Camp.

**POUR BOSTON.** [illegible] OTTOMAN [illegible] RICKER & PEARSON, 62 Camp.

**POUR BOSTON.** La barque RUSSIA [illegible] LEVI H. GALE, 93 Commune.

**POUR BOSTON.** [illegible] WARWICK [illegible] HARROD, DARLING & Co., 49 Commune.

**POUR BOSTON.** [illegible] RICKER & PEARSON, 62 Camp.

**POUR BOSTON.** [illegible] ESSEX, capt. [illegible] RICKER & PEARSON, 62 rue du Camp.

**POUR BOSTON.** Le navire T. W. SEARS [illegible] LEVI H. GALE, 93 Commune.

POUR BOSTON.—Le navire DALMATIA [illegible] L. H. GALE, 93 Commune.

**POUR BORDEAUX.** Le navire français LE VAILLANT, capitaine [illegible] JORDY & BRASIER, 10 rue Conti. JENKINS & TIGLER, rue Royale.

POUR LIVERPOOL.—La barque anglaise MESSENGER, capt. Wilson [illegible] MURE & BARBER.

**POUR LIVERPOOL.**—Le navire GOV. DAVIS [illegible] L. H. GALE, 93 Commune.

**POUR LIVERPOOL.** Le navire HOPE [illegible] L. H. GALE, 93 Commune.

**POUR LIVERPOOL.** Le navire [illegible] L. H. GALE, 93 Commune.

**WILLIAM DAVIDSON & Co.**, [illegible] COMMISSIONNAIRES, No. 81, rue du Canal, Nouvelle Orléans. 10 nov.

**F. T. BOURNOS**, CHIRURGIEN DENTISTE. Encoignure des rues St Louis et Bourgogne. Tient son cabinet [illegible] jusqu'à six heures du soir.

**L. A. & W. BARBARIN**, MARCHANDS TAILLEURS, [illegible] Chartres, tiennent un assortiment [illegible] de Fantaisie, et d'Habillemens [illegible] 13 nov.

**DES AVANCES** seront faites sur des consignations [illegible] au Havre et à [illegible] MURE & BARBER, [illegible] Royale et Canal.

**D**[illegible] sur consignations à nos amis [illegible] New York, Philadelphie et Mobile. FOSDICK & BRO., 55 Camp.

**AVANCES**—Les soussignés feront des avances libérales [illegible] à Louisville, ou à [illegible] GEO. & ROBERT BUCHANAN & Co., 64 Tchoupitoulas.

**A LOUER**—Deux bureaux, très proprement [illegible] premier étage de la maison rue du Camp, No. 62, avec la mansarde. S'adresser sur [illegible] 3 jan.

**A. RINCK**,

PEINTRE DE PORTRAITS, a l'honneur d'informer le public et ses amis qu'il a transporté son atelier en [illegible] entre les rues de la Douane et du Canal, No. 20.

**ALFRED BOISSEAU,**

PEINTRE EN PORTRAIT,

PREVIENT respectueusement ses amis et le public en général que son atelier est ouvert tous les jours de [illegible] rue Royale, No. 104, entre Conti [illegible] 22 dec—8

A UX FORGERONS.—Un millier de barils charbon de terre pour forgerons, à vendre par ROBERT MURPHY, 34 [illegible] Vieux Bassin et 62, Vieille Levée.

CHANVRE—100 balles chanvre, de qualité supérieure, en débarquement du steamer Pike No. 8, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co., 79 Tchoupitoulas.

**CHARBON! CHARBON!**

UN chargement, sur la Levée, de Charbon de Pittsburg, supérieur, débarquant maintenant, à vendre en lots à la convenance des acheteurs. [illegible]

---

**NOUVELLE-ORLEANS:**
LUNDI MATIN, 5 JANVIER 1846.

POUR GOUVERNEUR:
**WILLIAM DEBUYS.**

POUR LIEUTENANT-GOUVERNEUR:
**EDWARD SPARROW.**

POUR SÉNATEURS:
**D. F. BURTHE, ROBT. PREAUX.**
**RANDELL HUNT, FERG. GARDERE.**

POUR LA CHAMBRE DES REPRESENTANS.

PREMIER DISTRICT.
**DANIEL BYRNE, J. W. SMITH.**

SECOND DISTRICT.
**J. B. WALTON, HENRY LATHROP**

TROISIEME DISTRICT.
**F. G. HUNT, W. H. AVERY.**
**M. HURLEY.**

QUATRIEME DISTRICT.
**TH. ZACHARIE, HENRY D. OGDEN.**
**P. W. FARRAR.**

CINQUIEME DISTRICT.
**JULES BENIT, NICOLAS GURLIE.**
**VICTOR BURTHE.**

SIXIEME DISTRICT.
**ARMAND PILIE, JOHN WATKINS.**

SEPTIEME DISTRICT.
**JULES CASSARD, B. BEAUREGARD,**

HUITIEME DISTRICT.
**OCTAVE LEBLANC.**

NEUVIEME DISTRICT.
**Wm. C. C. CLAIBORNE.**

OFFICIEL.

AVIS est par le présent donné qu'un contrat a été passé entre les soussignés et MM. Magne & Weisse, propriétaires de la gazette l'Abeille, pour la publication pendant l'année prochaine entière (1846) de tous les avis [illegible] l'acte du 16 mars 1843, au prix de **UNE PIASTRE** pour chaque cent mot, par chaque publication, et dans chaque langue.

Nlle Orléans, 27 décembre 1845.

Wm. DEBUYS, Trésorier de l'Etat.
ROBT. C. NICHOLAS, Secrétaire d'Etat

La question qui domine à présent la politique, au point de vue des intérêts matériels, est celle du tarif. Il s'agit de savoir, en effet, si notre industrie sera protégée contre la concurrence étrangère, ou si elle ne le sera pas; si notre prospérité ira toujours croissant et se développant, ou si la ruine et la banqueroute viendront nous assiéger. Telle est la véritable position de la question. On voit donc que son importance ne saurait être exagérée.

Or, la solution de cette question dépend, en grande partie, de l'élection de janvier.

Les adversaires et les partisans du tarif sont presque également divisés au sein du Congrès. Quelques votes peuvent faire pencher la balance. Notre ruine peut dépendre d'une voix. Dans une telle situation, la conduite à tenir ne saurait être douteuse.

Sur quatre représentans que la Louisiane envoie au Congrès, trois sont opposés au tarif, c'est-à-dire hostiles à l'intérêt bien entendu de la population louisianaise. Affiliés à une secte qui s'égare en jurant de la science de l'économie politique des conséquences fausses, ils sont prêts à nous sacrifier sur l'autel de la plus aveugle de toutes les idées: l'esprit de parti. Et ceux-là, ils le feront inévitablement si nous n'y mettons ordre.

Le seul moyen qui nous reste à employer pour conjurer l'orage et prévenir notre ruine, consiste à faire donner à nos représentans au Congrès, par la prochaine législature, le mandat impératif de voter en faveur du principe de la protection.

Mais pour pouvoir faire usage de ce moyen, il faut de toute nécessité élire nos candidats, parce que, seuls, ils sont favorables à ce principe.

A ce point de vue encore, l'élection de notre candidat au poste de gouverneur, est d'une importance extrême: car un gouverneur hostile au tarif, comme le candidat de nos adversaires, arrêterait au passage, au moyen de son veto, les résolutions de la Législature et nous livrerait ainsi, pieds et poings liés, à l'industrie étrangère.

C'est donc en vue de cette question de vie ou de mort que le peuple doit se prononcer. Heureusement que la décision ne présente aucune difficulté, puisque la position respective des candidats, est nettement dessinée et leurs opinions nettement tranchées.

Le général DeBuys et ses amis pensent que l'on doit accorder à l'industrie nationale cette protection éclairée qui doit assurer la prospérité de la Louisiane. M. Johnson et ses amis sont d'opinion, au contraire, qu'il n'est du aucune protection à l'industrie nationale contre l'industrie étrangère, et qu'on doit autant de sollicitude aux producteurs anglais qu'à nos propres producteurs. Entre ces deux opinions tranchées, le choix du peuple, encore une fois, ne saurait un instant être douteux.

Pour atténuer la portée de ces faits, on objecte qu'il ne s'agit que de la prospérité de quelques planteurs sucriers? Mais cette objection prétendue n'est qu'une erreur grossière.

D'abord, parce que plus de la moitié de la population Louisianaise est intéressée, directement ou indirectement, à la prospérité de l'industrie sucrière.

Croit-on, en effet, que l'honneur qui fait les chaudières, les appareils de cuisson des sucreries, les negociants, les commerçans, de toute sorte qui fournissent les objets nécessaires à la consommation des plantations et de leurs ateliers, les propriétaires, capitaines et employés des bateaux et les charretiers qui transportent leurs produits, les courtiers et les commissionnaires qui les vendent; croit-on, disons-nous, que tous ces industriels divers ne soient pas intéressés plus ou moins directement à la prospérité de l'industrie sucrière? Les marchands savent bien, par expérience, que leurs ventes sont d'autant plus considérables que les affaires sont en général plus brillantes. Et cela doit être, car tout s'enchaîne dans le monde industriel, et la prospérité des uns contribue plus ou moins, mais contribue toujours invariablement, à la prospérité des autres.

Que les producteurs soient en prospérité, et ils dépenseront largement; qu'ils soient gênés ou ruinés et leurs dépenses seront nulles: cela est palpable. Ce qui prouve jusqu'à la dernière évidence qu'il ne s'agit pas uniquement de la prospérité de quelques sucriers.

Ensuite, le principe de protection que consacre le tarif, est destiné à couvrir également de son égide toutes les autres industries. Depuis le riche et puissant manufacturier jusqu'au plus humble artisan, tous profitent directement de la protection que le tarif accorde au travail national. Et si l'on considère que, dans notre société, presque tout le monde est producteur, on arrivera nécessairement à cette conclusion que la protection accordée à l'industrie nationale profite à la masse de la population. La grande masse de la population est donc intéressée à la conservation du principe de protection, et par conséquent elle doit assurer l'élection du général DeBuys et de ses amis, car l'élection de Johnson amènerait inévitablement la ruine qui suit inévitablement le renversement du tarif.

COMMENT DOIT-IL Y AVOIR DE POLLS?—La Constitution, tout en changeant les circonscriptions électorales, a déclaré que les prochaines élections se tiendraient suivant le mode réglé par les lois antérieures: cette disposition n'est point sans quelque difficulté dans l'exécution; aussi quelques candidats des deux partis ont-ils cru devoir demander des explications à l'avocat-général. Celui-ci a répondu en somme que, d'après la loi, un poll devait être ouvert, comme d'habitude, dans chacun des treize districts de la ville; et que chaque citoyen serait tenu de voter dans le district où il a sa résidence. Rien de plus simple pour l'élection du gouverneur, du lieutenant-gouverneur, des sénateurs, du sherif et du coroner. Quant à l'élection des représentans, il y a une légère difficulté: c'est que certains districts d'élection se trouvent répartis dans deux ou trois des nouvelles circonscriptions électorales; mais il existe un moyen tout simple de lever cette difficulté: c'est que les inspecteurs aient le soin de marquer le ticket, reçu au poll de district, et d'indiquer par un signe ou par un chiffre à quelle circonscription représentative il appartient. Ce sera un peu plus de travail pour les inspecteurs; mais cela assurera la pleine exécution des dispositions de la loi et de la Constitution.

RAPIDES—L'opposition au ticket régulier dans cette paroisse a pris enfin une marche décidée. Le parti indépendant a formé lui-même un ticket sur lequel M. R. A. Hunter figure comme candidat au poste de sénateur, et MM. Goodwin, Ogden et Hyman, comme candidats à la représentation; trois démocrates et un whig.

M. CLAY a quitté Lexington, le 17 décembre, pour se rendre dans notre ville. Il peut être ici d'un instant à l'autre.

**Chronique Locale.**

COUR DU RECORDER GENOIS.—Charles Smith a été relevé vendredi soir, dans un état complet d'ivresse, et transporté à la pension de McCormick, sur la Levée, où il fut mis au lit. En récompense de cette hospitalité, il est parti le lendemain emportant les effets de l'un des pensionnaires de la maison. Il n'a pas tardé à être arrêté et comparaîtra devant la Cour Criminelle.

—Wm. Clarke, dit Wallis, Robert Dehyse et Wm Henson, filous de profession, sont envoyés pour trente jours à la maison de travail.

—Henry Gray a été arrêté par un watchman, au moment où il volait la nuit, un baril de farine sur la Levée.

—Betsey, esclave d'environ 12 ans, a été arrêtée pour vol d'une montre et d'une chaine d'or, dans la chambre de M. O'Neil, rue de l'Esplanade. Elle a été envoyée à la geôle.

COUR DU RECORDER GENOIS.—Joon Bachelder était gris vendredi soir; il lui prend fantaisie de franchir une palissade, rue Apollo; il s'y prend si bien qu'il tombe et reste suspendu par le pied; c'est ainsi qu'un watchman le trouve. Il était alors complètement sans connaissance. Il a dû fournir caution.

—John Ryan, pour vol d'une redingotte, a été renvoyé en Cour Criminelle.—George Brown et Oscar Myers doivent trouver caution.—Henry Wessel, prévenu d'avoir enlevé un paquet de hardes à M. Vin[illegible] [illegible]

---

L'affaire de Leach et Campbell a été de nouveau appelée devant le recorder Baldwin, samedi matin.—Nous avons donné les particularités de l'arrestation. Arnold mourut le 1er de l'an, dans la chambre de Leach. Le jury d'enquête décida qu'il était mort par suite de blessures. Lorsque Leach fut arrêté, il avait sur lui $540 en argent, une montre et des lettres appartenant au défunt. Mais il a été prouvé que la veille, à trois heures du soir, Arnold avait été renversé par un dray qui lui avait passé sur le corps, au coin des rues Poydras et Camp, et qu'il avait été grièvement blessé à la tête; qu'il avait été transporté dans la chambre de Leach, où il était mort. En conséquence, les accusés ont été déchargés de l'accusation; seulement Leach a été retenu en prison sous une accusation de vol.

PERTE DU NAVIRE LANCASTER.—Le capit. Howes, du navire *Washington Allston*, rapporte avoir parlé au capitaine du *Riga* d'Anvers, allant à Galveston avec des émigrans, et avoir appris par ce moyen que le navire *Lancaster* s'était perdu sur *Orange Keys*, le 21 décembre. Une partie de la cargaison a été sauvée.

EXPLOSION.—Le capitaine BROWN, du remorqueur *Jefferson*, rapporte que les chaudières du remorqueur *Shark*, capitaine WHON, ont fait explosion samedi dernier, tandis qu'il passait la barre. Le second ingénieur, M. Whon, frère du capitaine, et un chauffeur ont été tués sur le coup; M. Kew, premier ingénieur, a été grièvement blessé, et quatre hommes fort sévèrement brûlés. Les morts et les blessés ont été transportés en ville par le remorqueur *Jefferson*.

MILICE.—Le brigadier général AUGUSTIN, ayant reçu sa commission de brigadier commandant la Légion de la Louisiane, a nommé comme membres de son état-major: Inspecteur de brigade, le major Benjamin Buisson; aides de camp, le major Morris Willard et les capitaines Paul Dorfeuille et Armand Guyol; chirurgien, le major Edw. Martin avec rang de capitaine; quartier-maître, cap. Numa Augustin; payeur, cap. Trigant de Beaumont.

DÉCÈS A LA NOUVELLE-ORLÉANS.—D'après un état mortuaire publié par l'Emerald, le nombre des décès à la Nouvelle-Orléans et dans la banlieue, du 1er. janvier au 18 octobre 1845, s'est élevé à 1183, dont 927 individus mâles et 256 du sexe féminin. En décomposant ce nombre, on trouve 230 individus nés en Amérique; 200 nés en Irlande, 130 en Allemagne; 70 en France et 358 dont le lieu de naissance est inconnu. Ajoutons que 137, c'est-à-dire le neuvième du chiffre total, sont morts de consomption, 73 de coups de soleil et 2 seulement de fièvre jaune.

SECONDE MUNICIPALITÉ.—D'après des renseignemens dus à l'obligeance du recorder Baldwin, il paraît que durant l'année 1845, il a été construit, dans les limites de la seconde municipalité, 295 maisons; 146 en bois, le reste en briques et en granit; elles ont coûté ensemble $979,300. Le total des pertes en édifice, causées par le feu durant la même période, n'a été que de $26,550.

MICHELET ET QUINET.—La question des Jésuites n'est pas indifférente, à ce qu'il paraît, de ce côté de l'Océan. Deux publications de MM. Michelet et Quinet, les *Jésuites* et l'*Eglise Romaine et la société moderne* viennent d'être traduites à New-York et paraissent y avoir eu un assez grand débit. On les trouve ici chez D. Baker & Co., rue du Camp, 80.

Le PRÉSIDENT des Etats-Unis a signé, le 24 décembre dernier, la résolution conjointe pour l'admission du Texas, et a, immédiatement expédié un exprès qui porte au nouvel Etat une copie de cette résolution.

La nomination de M. McLANE, comme ministre en Angleterre, a été, dit-on, confirmée à l'unanimité par le Sénat des Etats-Unis.

PAROISSE STE. MARIE.—Nous apprenons avec plaisir, du la *Bannière des Planteurs*, du 27 décembre, que les gelées qui ont été si désastreuses pour la canne dans d'autres parties de l'Etat, n'ont pas fait dans cette paroisse autant de mal que nous l'avions cru d'abord. D'après un relevé que nous avons fait de la récolte du sucre pour l'année présente, nous trouvons un accroissement sur les trois années précédentes.

—La police paraît très bien faire son devoir dans cette paroisse. Un esclave y a été condamné à $25 d'amende pour avoir porté des armes cachées.

L'OHIO.—A Pittsburg, le 22 décembre, la rivière avait trois pieds [illegible] et baissant encore. A Wellsburg, elle était gelée; à Cincinnati, le 20, elle était couverte de larges glaçons qui obstruaient la navigation. Les eaux continuaient à baisser et l'on craignait une nouvelle interruption.

TEXAS.—Par le steamer *McKim*, arrivé hier de Galveston, nous avons reçu des nouvelles du Texas; mais elles sont sans importance. On pensait que le général Henderson serait élu gouverneur.

GEORGIE.—La Législature de cet Etat s'est ajournée le 24 décembre dernier.

FLORIDE.—La législature de la Floride vient de donner un exemple de sagesse et de patriotisme qui mérite d'être suivi. [illegible] la Cour Suprême un whig, l'honorable Samuel W. Carmak. Il était difficile de faire un meilleur choix.

WASHINGTON.—Le procès de McNulty, ex greffier de la Chambre des Représentans, accusé de concussion, s'est terminé 24 après avoir duré une semaine tout entière. Le jury a déclaré McNulty *non coupable*: le prévenu a été mis en liberté.

KEY WEST.—Le navire [illegible], se rendant de [illegible] à la Nouvelle-Orléans, s'est échoué sur le Florida Reef; il ne s'est fait aucune avarie, s'est relevé tout seul et s'est mis en route pour sa destination. Il avait à bord 112 passagers d'entrepont et allait sur lest.

On nous prie de publier la communication suivante:

A Monsieur le Dr. NATILI:

En intervenant sans nécessité, comme vous l'avez fait, dans nos luttes politiques, vous avez donné à tout, monsieur, le droit d'examiner vos opinions et de soumettre le résultat de cet examen au jugement impartial du public. Ceci posé, j'entre en matière.

Votre lettre adressée au *Courrier* se réduit à ceci, que les whigs sont les aristocrates des Etats-Unis, et que vous avez pris soin de le faire comprendre à vos anciens compatriotes établis en Louisiane.

N'avez-vous pas craint, monsieur, en agissant ainsi, de vous faire un peu légèrement l'écho bénévole des creuses déclamations de la démagogie? Pour mon compte, j'avoue, j'aurais attendu de vous plus de mesure et de circonspection.

Vous n'ignorez pas, sans doute, qu'il n'y a point de classe privilégiée aux Etats-Unis. Les lois, vous le devez savoir, y sont égales pour tous, et, qui plus est, tous les citoyens y prennent part aux affaires au moyen de l'élection. Où donc est l'aristocratie? Pouvez-vous concevoir, et concevez-vous, monsieur, une aristocratie sans privilèges?

Direz-vous qu'il existe une aristocratie de fortune? Cela se pourrait soutenir, à la rigueur, si le pouvoir était exclusivement placé dans les mains des riches; mais il n'en est rien: pauvres et riches jouissent également du droit de suffrage. En fait et en droit le gouvernement est donc bien véritablement aux mains du peuple.

Vous direz encore, peut-être, car que ne peut-on pas dire! que la fortune assure un grand avantage à ses possesseurs et leur donne une influence marquée sur la direction des affaires.

La richesse, sans doute, a d'incontestables avantages; mais son influence sur la marche des affaires est singulièrement exagérée. Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à regarder autour de soi. Les hommes les plus populaires, ceux qui arrivent communément aux places, aux honneurs, sont-ils les plus riches? nullement. Or ce fait notoire, incontestable, me paraît décisif.

D'ailleurs, et cela est vrai surtout dans ce pays, la fortune est accessible à tous: pour y arriver il ne faut que du travail et de l'économie.

Un autre fait dont il faut tenir compte sur ce point, c'est que la fortune est si mobile parmi nous que le pauvre d'aujourd'hui sera le riche demain, comme le riche d'hier est souvent le pauvre d'aujourd'hui. Cela est si vrai que l'esprit de famille ne peut même pas germer sur ce sol mouvant, livré à de continuelles oscillations. Et l'on ose parler d'aristocratie, lorsque l'esprit de famille n'existe même pas!

Enfin si l'on veut se donner la peine d'examiner la composition des partis, on reconnaîtra qu'il se trouve des pauvres et des riches des deux côtés et que, dans les deux camps, les pauvres sont également en majorité. S'il y a un peu plus de riches dans les rangs du parti whig, c'est que ce parti a une tendance à la conservation, c'est qu'il est plus particulièrement le défenseur de l'ordre et des lois, et qu'il présente, par conséquent, plus de garanties de bonne administration; choses dont se préoccupent assez volontiers ceux qui ont quelque chose à perdre. Mais cela n'a rien de commun avec l'aristocratie.

Quant aux glorieux, aux superbes, il s'en trouve malheureusement des deux côtés; mais on peut dire en même temps que le parti soi-disant démocratique compte plus de barons de Montorgueil que le parti whig.

Reste l'aristocratie de l'intelligence que vous ne repousserez pas, sans doute: car sa légitimité est incontestable; mais qui n'est point non plus le privilège exclusif d'aucun parti, et qui d'ailleurs n'exerce point sur les masses l'influence qu'elle devrait exercer dans l'intérêt de tous.

Je dis que vous ne repousserez pas l'aristocratie intellectuelle, car votre lettre prouve que vous vous posez bien carrément en aristocrate de cette nature. De quel droit, en effet, seriez-vous venu *officieusement* prendre la parole au nom de vos anciens compatriotes, si vous ne vous étiez pas considéré leur supérieur en intelligence? Pourquoi, vous qui n'êtes pas citoyen des Etats-Unis, vous seriez-vous arrogé le droit de leur donner des conseils sur le parti qu'ils doivent embrasser en politique, eux qui sont citoyens et qui ont par conséquent plus d'expérience que vous de la politique américaine, si vous ne vous étiez pas supposé leur supérieur par l'intelligence? Et c'est vous qui osez déclamer contre l'aristocratie!

Encore une réflexion, ce sera la dernière. Vous déclarez n'être pas citoyen des Etats-Unis, parceque vous n'êtes pas encore suffisamment au fait de nos institutions. Ce scrupule vous honore; mais, d'un autre côté, comment se fait-il que vous pensiez en savoir assez pour donner des conseils aux autres!

Quoi! vous avouez ne pas encore connaître suffisamment nos institutions pour vous faire naturaliser en parfaite connaissance de cause, et vous vous vantez cependant d'avoir "montré à ceux de vos concitoyens qui vous honorent de leur confiance, la différence existant entre les deux partis," auxquels, par parenthèse, vous donnez des devises de votre composition, devises qui, pour la justesse, peuvent rivaliser [illegible] avec celles que les confiseurs font [illegible] pour leurs bonbons.

[illegible] vous n'ayez pas suffisamment étudié la politique du pays, c'est ce dont vous convenez vous-même: à cela il n'y a rien [illegible]; mais qu'en même temps vous [illegible] avoir la prétention d'indiquer [illegible] parti qu'ils doivent embrasser, [illegible] Je ne vous aurais vraiment pas cru capable d'une si mirobolante contradiction. J'ai l'honneur, monsieur, etc.

UN CITOYEN NATURALISÉ.

---

UN REPRÉSENTANT RÉPUBLICAIN.—L'un des représentans du Tennessee au Congrès, M. Andrew Johnson, est un exemple frappant de ce que peuvent produire nos institutions républicaines. M. Johnson, tailleur de son métier, n'avait reçu aucune instruction, et c'est sa femme qui lui a appris à lire. Son intelligence, sa capacité, son bon sens, ont bientôt attiré sur lui les regards de ses concitoyens qui l'envoyé au Congrès et qui s'en félicitent; car M. Johnson s'y comporte de la façon la plus honorable.

## FEUILLETON.

**LE COMTE DE MONTE-CHRISTO.**
PAR ALEXANDRE DUMAS.

QUATRIÈME PARTIE.
(Voir les Nos. du 20 Septembre au 3 janvier.)

LE CIMETIÈRE DU PÈRE LACHAISE.
(Suite)

Julie fut à peine revenue de l'émotion si profonde qu'elle venait d'éprouver, qu'elle s'élança hors de la chambre, descendit un étage, courut au salon avec une joie enfantine, et souleva le globe de cristal qui protégeait la bourse donnée par l'inconnu des allées de Meillan.

Pendant ce temps, Emmanuel, d'une voix entrecoupée, disait au comte:

—Oh! monsieur le comte, comment, nous voyant si souvent parler de notre bienfaiteur inconnu, comment, nous voyant entourer un souvenir de tant de reconnaissance et d'adoration, comment avez-vous attendu jusqu'aujourd'hui pour vous faire connaître? Oh! c'est de la cruauté envers nous, et j'oserai presque le dire, monsieur le comte, envers vous-même.

—Ecoutez, mon ami, dit le comte, et je puis vous appeler ainsi, car, sans vous en douter, vous êtes mon ami depuis onze ans; la découverte de ce secret a été amenée par un grand événement que vous devez ignorer. Dieu m'est témoin que je désirais l'enfouir pendant toute ma vie au fond de mon âme; votre frère Maximilien me l'a arraché par des violences dont il se repent, j'en suis sûr.

Puis, voyant que Maximilien s'était rejeté de côté sur un fauteuil, tout en demeurant néanmoins à genoux:

—Veillez sur lui, ajouta tout bas Monte-Christo en pressant d'une façon significative la main d'Emmanuel.

—Pourquoi cela? demanda le jeune homme étonné.

—Je ne puis vous le dire; mais veillez sur lui.

Emmanuel embrassa la chambre d'un regard circulaire et aperçut les pistolets de Morrel.

Ses yeux se fixèrent effrayés sur ces armes, qu'il désigna à Monte-Christo en levant lentement le doigt à leur hauteur.

Monte-Christo inclina la tête.

Emmanuel fit un mouvement vers les pistolets.

—Laissez, dit le comte.

Puis, allant à Morrel, il lui prit la main; les mouvemens tumultueux qui avaient un instant secoué le cœur du jeune homme avaient fait place à une stupeur profonde.

Julie remonta, elle tenait à la main la bourse de soie, et deux larmes brillantes et joyeuses roulaient sur ses joues comme deux gouttes de matinale rosée.

—Voici la relique, dit-elle; ne croyez pas qu'elle me soit moins chère depuis que le sauveur nous a été révélé.

—Mon enfant, répondit Monte-Christo en rougissant, permettez-moi de reprendre cette bourse; depuis que vous connaissez les traits de mon visage, je ne veux être rappelé à votre souvenir que par l'affection que je vous prie de m'accorder.

—Oh! dit Julie en pressant la bourse sur son cœur, non, non, je vous en supplie, car un jour vous pourriez nous quitter, car un jour malheureusement vous nous quitterez, n'est-ce pas?

—Vous avez deviné juste, Madame, répondit Monte-Christo en souriant; dans huit jours, j'aurai quitté ce pays, où tant de gens qui avaient mérité la vengeance du ciel vivaient heureux, tandis que mon père expirait de faim et de douleur.

En annonçant son prochain départ, Monte-Christo tenait ses yeux fixés sur Morrel, et il remarqua que ces mots *j'aurai quitté ce pays* avaient passé sans tirer Morrel de sa léthargie; il comprit alors que c'était une dernière lutte qu'il lui fallait soutenir avec la douleur de son ami; et prenant les mains de Julie et d'Emmanuel qu'il réunit en les pressant dans les siennes, il leur dit avec la douce autorité d'un père:

—Mes bons amis, laissez-moi seul, je vous prie, avec Maximilien.

C'était un moyen pour Julie d'emporter cette relique précieuse dont oubliait de reparler Monte-Christo.

Elle entraîna vivement son mari.

—Laissons-les, dit-elle.

Le comte resta avec Morrel, qui demeurait immobile comme une statue.

—Voyons, dit le comte en lui touchant l'épaule avec son doigt de flamme, redevens-tu enfin un homme, Maximilien!

—Oui, car je recommence à souffrir.

Le front du comte se plissa, livré qu'il paraissait être à une sombre hésitation.

—Maximilien! Maximilien! dit-il, ces idées où tu te plonges sont indignes d'un chrétien!

—Oh! tranquillisez-vous, ami, dit Morrel en relevant la tête et en montrant au comte un sourire empreint d'une ineffable tristesse, ce n'est plus moi qui chercherai la mort.

—Ainsi, dit Monte-Christo, plus d'armes, plus de désespoir!

—Non, car j'ai mieux, pour me guérir de ma douleur, que le canon d'un pistolet ou la pointe d'un couteau.

—Pauvre fou!... qu'avez-vous donc?

—J'ai ma douleur elle-même qui me tuera.

—Ami, dit Monte-Christo avec une mélancolie égale à la sienne, écoute-moi. Un jour, dans un moment de désespoir égal au tien, puisqu'il amenait une résolution semblable, j'ai, comme toi, voulu me tuer; un jour ton père, également désespéré, a voulu se tuer aussi. Si l'on avait dit à ton père, au moment où il dirigeait le canon du pistolet vers son front; si l'on m'avait dit à moi, au moment où j'écartais de mon lit le pain du prisonnier auquel je n'avais pas touché depuis trois jours; si l'on nous avait dit enfin à tous deux, en ce moment suprême: Vivez! un jour viendra où vous serez heureux et où vous bénirez la vie; de quelque part que vînt la voix, nous l'eussions accueillie avec le sourire du doute ou avec l'angoisse de l'incrédulité, et cependant combien de fois, en t'embrassant, ton père a-t-il béni la vie, combien de fois moi-même....

—Ah! s'écria Morrel, interrompant le comte, vous n'aviez perdu que votre liberté, vous; mon père n'avait perdu que sa fortune, lui; et moi, j'ai perdu Valentine.

—Regarde-moi, Morrel, dit Monte-Christo avec cette solennité qui dans certaines occasions le faisait si grand et si persuasif; regarde-moi, je n'ai ni larmes dans les yeux, ni fièvre dans les veines, ni battemens funèbres dans le cœur; cependant je te vois souffrir, toi, Maximilien, toi que j'aime comme j'aimerais mon fils, eh bien! cela ne te dit-il pas, Morrel, que la douleur est comme la vie, et qu'il y a toujours quelque chose d'inconnu au delà! Or, si je te prie, si je t'ordonne de vivre, Morrel, c'est dans la conviction qu'un jour tu me remercieras de t'avoir conservé la vie.

—Mon Dieu! s'écria le jeune homme, mon Dieu! que me dites-vous là, comte! Prenez-y garde! peut-être n'avez-vous jamais aimé, vous!

—Enfant! répondit le comte.

—D'amour, reprit Morrel, je m'entends. Moi, voyez-vous, je suis un soldat depuis que je suis homme; je suis arrivé jusqu'à vingt-neuf ans sans aimer, car aucun des sentimens que j'ai éprouvés jusque-là ne mérite le nom d'amour: eh bien! à vingt-neuf ans j'ai vu Valentine; donc depuis près de deux ans je l'aime, depuis près de deux ans j'ai pu lire toutes les vertus de la fille et de la femme écrites par la main même du Seigneur dans ce cœur ouvert pour moi comme un livre. Comte, il y avait pour moi avec Valentine, un bonheur infini, immense, inconnu, un bonheur trop grand, trop complet, trop divin pour ce monde, puisque ce monde ne me l'a pas donné; comte, c'est vous dire que sans Valentine il n'y a pour moi sur la terre que désespoir et désolation.

—Je vous ai dit d'espérer, Morrel, répéta le comte.

—Prenez garde alors, répéterai-je aussi, dit Morrel, car vous cherchez à me persuader, et si vous me persuadez, vous me ferez perdre la raison, car vous me ferez croire que je puis revoir Valentine.

Le comte sourit.

—Mon ami, mon père, s'écria Morrel exalté, prenez garde, vous redirai-je pour la troisième fois, car l'ascendant que vous prenez sur moi m'épouvante; prenez garde au sens de vos paroles, car voilà mes yeux qui se raniment, voilà mon cœur qui se rallume et qui renaît; prenez garde, car vous me feriez croire à des choses surnaturelles. J'obéirais si vous me commandiez de lever la pierre du sépulcre qui recouvre la fille de Jaïre; je marcherais sur les flots comme l'apôtre, si vous me faisiez de la main signe de marcher sur les flots; prenez garde, j'obéirais.

—Espère, ami, répéta le comte.

—Ah! dit Morrel en retombant de toute la hauteur de son exaltation dans l'abîme de sa tristesse, ah! vous vous jouez de moi: vous faites comme ces bonnes mères, ou plutôt comme ces mères égoïstes qui calment avec ses paroles mielleuses la douleur de l'enfant, parce que ces cris les fatiguent. Non, mon ami, non, j'avais tort de vous dire de prendre garde; non, ne craignez rien, j'enterrerai ma douleur avec tant de soin dans le plus profond de ma poitrine, je la rendrai si obscure, si secrète, que vous n'aurez plus même le souci d'y compatir. Adieu! mon ami; adieu!

—Au contraire, dit le comte; à partir de cette heure, Maximilien, tu vivras près de moi et avec moi, tu ne me quitteras plus, et dans huit jours nous aurons laissé derrière nous la France.

—Et vous me dites toujours d'espérer?

—Je te dis d'espérer, parce que je sais un moyen de te guérir.

—Comte, vous m'attristez davantage encore s'il est possible. Vous ne voyez comme résultat du coup qui me frappe qu'une douleur banale, et vous croyez me consoler par un moyen banal, le voyage.

Et Morrel secoua la tête avec une dédaigneuse incrédulité.

—Que veux-tu que je te dise! reprit Monte-Christo. J'ai foi dans mes promesses; laisse-moi faire l'expérience.

—Comte, vous prolongez mon agonie, voilà tout.

—Ainsi, dit le comte, faible cœur que tu es, tu n'as pas la force de donner à ton ami quelques jours pour l'épreuve qu'il tente! Voyons, sais-tu de quoi le comte de Monte-Christo est capable? Sais-tu qu'il commande à bien des puissances terrestres? Sais-tu qu'il a assez de foi en Dieu pour obtenir des miracles de celui qui a dit qu'avec la foi l'homme pouvait soulever une montagne? Eh bien! ce miracle que j'espère, attends-le, ou bien....

—Ou bien.... répéta Morrel.

—Ou bien prends-y garde, Morrel, je t'appellerai ingrat.

—Ayez pitié de moi, comte.

—J'ai tellement pitié de toi, Maximilien, écoute-moi, tellement pitié, que si je ne te guéris pas dans un mois, jour pour jour, heure pour heure, retiens bien mes paroles, Morrel, je te placerai moi-même en face de ces pistolets tout chargés et d'une coupe du plus sûr poison d'Italie, d'un poison plus sûr et plus prompt, crois-moi, que celui qui a tué Valentine.

—Vous me le promettez?

—Oui, car je suis homme, car moi aussi j'ai souffert, car moi aussi, comme je te l'ai dit, j'ai voulu mourir, et souvent, même depuis que le malheur s'est éloigné de moi, j'ai rêvé les délices de l'éternel sommeil.

—Oh! bien sûr, vous me promettez cela, comte? s'écria Maximilien enivré.

—Je ne te le promets pas, je te le jure, dit Monte-Christo en étendant la main.

—Dans un mois, sur votre honneur, si je ne suis pas consolé, vous me laissez libre de ma vie, et quelque chose que j'en fasse, vous ne m'appellerez pas ingrat?

—Dans un mois, jour pour jour, Maximilien; dans un mois, heure pour heure, et la date est sacrée, Maximilien, je ne sais pas si tu y as songé, nous sommes aujourd'hui le 5 septembre: il y a aujourd'hui dix ans que j'ai sauvé ton père, qui voulait mourir.

Morrel saisit les mains du comte et les baisa; le comte le laissa faire, comme s'il comprenait que cette adoration lui était due.

—Dans un mois, continua Monte-Christo, tu auras, sur la table où nous serons assis l'un et l'autre, de bonnes armes et une douce mort; mais en revanche tu me promets d'attendre jusque-là et de vivre?

—Oh! à mon tour, s'écria Morrel, je vous le jure!

Monte-Christo attira le jeune homme sur son cœur, et l'y retint long-temps.

—Et maintenant, lui dit-il, à partir d'aujourd'hui tu vas venir demeurer chez moi; tu prendras l'appartement d'Haydée, et ma fille au moins sera remplacée par mon fils.

—Haydée! dit Morrel, qu'est donc devenue Haydée?

—Elle est partie cette nuit.

—Pour vous quitter?

—Pour m'attendre.... Tiens-toi donc prêt à venir me rejoindre rue des Champs-Elysées, et fais-moi sortir d'ici sans qu'on me voie.

Maximilien baissa la tête, et obéit comme un enfant ou comme un apôtre.

(*La suite à demain.*)

## LISTE MARITIME.

**Port de la Nouvelle-Orléans.**

EXPÉDIÉS.

Navire à vapeur Galveston, Wright, Galveston, Hawthorn & Woods
Navire Ponthiac, Parker, Liverpool, Jenkins & Tigler
Navire America, Carolina, Baltimore, F. Rodewald
Navire Roldan, Thomas, Liverpool, J P Whitney & co
Navire Sultana, Dennis, New York, A Cohen
Brick St. Mary, White, Baltimore, C J Mecker
Brick Castro, Bearse, Kingston, Ja. J P Whitney & co
Brick Eveline, Walton, Falmouth, Ja. J W Zacharie & co
Brick Emprendedor, Collins, Havane, J Prats
Goel Atrope, Gates, Atakapas, capitaine
Goel Alexander, Robinson, Savannah, capitaine

ARRIVÉS.

Navire à vapeur McKim, Lewis, en 30 heures de Galveston.
Navire Ontario, Jameson, en 44j de Marseille.
Navire Meta, Myre, 36j de Breme
Barque Damariscotta, Howes, 30j de Breme
Barque Leila, Ruark, 18j de New-York.
Barque Montpellier, Blackpole, 21j de Boston.
Barque Sharon, Lucas, 35j de Rio Janeiro.
Barque Epervier, Farwell, 20j de New-York.
Barque Theo Korner, Nordenholt, 58j de Brême.
Barque Washington, Bartlett, 22j de New York.
Barque Marie, Baker, 21j de Boston.
Barque Oceana, Bonvabel, 50j de Cork.
Barque The Duke, Dudy, 50j de Liverpool.
Brick Victorine, Forest, 13j de Baltimore.
Brick Chapman, Thompson, 15j de Charleston.
Brick Henry Woods, Chamberlaine, de la Martinique
Brick Magnolia, Rose, 15j de Charleston par la Havane
Brick Niger, Babcock, 20j de Gloucester, Mass.
Brick Gov H Wright, ———, de la Jamaïque.
Goel Lydia Sherer, Hastal, 36j de Portland, Me.
Goel Mary George, Watts, 18j de Boston.
Goel Olive Branch, Hyanon, 24j des Bermudes.
Goel Agita, Ferrand, de la côte
Steamers Belize, Burbank, de la côte
Maria, Dennice, de Mont Ste.
Fashion, Fullerton, de Mobile
Montezuma, Kelly, de Mobile
Alice Grey, Rutter, de Louisville
J. E. Roberts, Roberts, d'Alexandrie
Sultana, Pease, de Mound's Bend.
Majestic, Cole, de Baton Rouge.
Brilliant, Hart, de Bayou Sara.
Franklin, Casey, de St Martinville
St Landry, Adams, de la rivière Yazoo.
Rainbow, Pelleck, de Bayou Sara.
Red Rover, Hart, d'Alexandrie
Patriot, Rodd, de Cargo.
Hard Times, Broadwell, de Vicksburg
Hebe, Wallis, de Yazoo City.
Huntsville, Wilson, de Florence

DÉPART DES NAVIRES A VAPEUR DE LIVERPOOL ET D'AMÉRIQUE.

| DE LIVERPOOL. | D'AMERIQUE |
|---|---|
| Hibernia, Ryrie.............. 4 janv. | 1 fev |

JURY DE POLICE DE LA PAROISSE D'ORLEANS.

Séance du 2 janvier 1846.

Membres présents: MM. Nicolède, Dana, Cruzat, Vienne, Percy et Duputy.

Le juge de la Paroisse se trouvant absent par indisposition, et le jury n'étant pas en quorum, les membres présents ont ajourné à vendredi prochain, 9 du courant, à cinq heures P. M.

A. CRUZAT, Secrétaire.

LA VERITÉ PREVAUT.—Les preuves que nous avons de l'efficacité du Magic Nerve and Bone Liniment et de l'Elixir végétal Indien pour la guérison des rhumatismes sont incontestables. Nous n'hésitons pas à proclamer que c'est un remède souverain et recommandons à ceux qui souffrent d'en faire l'usage, s'il ne guérit pas, nous rembourserons l'argent. Vendu au No. 27, rue Poydras, où l'on trouve aussi le célèbre Connell's Pain Extractor pour la guérison des brûlures et maladies cutanées.

AVIS—Messieurs les abonnés à la Semaine Littéraire, édition du Courrier des Etats-Unis, sont par le présent prévenus que le No. 13 complétant le quatrième volume de la Semaine Littéraire, qui est le dernier de l'année 1845, vient d'être reçu par le soussigné. Messieurs les souscripteurs qui ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leurs numéros sont instamment priés de passer à la librairie régler le montant de l'abonnement pour l'année 1846, qui est de $4.00.

VICTOR HEBERT, agent, 149, rue de Chartres. 5 jan.

COMPAGNIE DU DESSECHEMENT DE LA NLLE. ORLEANS.

UNE élection de six Directeurs de la part des Actionnaires de la Compagnie du Dessèchement, aura lieu le 26 de ce mois, au bureau de la Compagnie No. 15, rue Bienville, depuis dix heures du matin jusqu'à quatre de l'après midi. On désire que les actionnaires se trouvent tous à cette assemblée, attendu qu'on leur soumettra un état des affaires de la Compagnie.

5 jan—5,12,19,26. PAR ORDRE DU PRÉSIDENT.

**Collége de Mandeville.**

LES classes de cette institution recommenceront le 9 du courant, d'après les règlemens. Un des directeurs se tiendra au chemin à coulisses, vendredi matin à 9 heures pour accompagner les élèves à leur retour au collége. 5j

AVIS—Le soussigné informe respectueusement les personnes qui depuis quinze ans l'honorent de leur confiance, les habitans du faubourg Tremé en particulier et le public en général, qu'il a transporté son magasin de la rue de Chartres à la rue du Chemin du Bayou, entre Remparts et St. Claude près l'église St. Augustin, que ce [illegible] BORDE AINÉ. Nouvelle Orléans, le 5 janvier 1846. 5 jan—12

MONSIEUR DALEAS, Dentiste Occuliste, a l'honneur de prévenir le public qu'il a découvert un remède pour faire pousser les cheveux: les nombreuses expériences qu'il a déjà faites, tant pour ce [illegible] lui permettent de le garantir. Une demande rien jusqu'à parfaite réussite. M. DALEAS, Dentiste-Occuliste, 133, Ursulines. 5 jan—1 an

SUCCESSION DE PATRICK WALSH.

TOUTES les personnes qui ont des réclamations à faire contre la succession de feu Patrick Walsh, sont par les présentes notifiées de les présenter au soussigné, un des curateurs de la dite succession, lesquelles réclamations devront dûment prouvées dans le délai prescrit par la loi; et toutes personnes qui doivent à la dite succession sont par les présentes notifiées d'avoir à payer immédiatement leurs comptes, autrement des poursuites judiciaires seront intentées contre elles.

GEORGE HARRISON, Curateur. 5 jan—3 fev 10j

SUCCESSION DE JAMES WILLIAMSON.

*Paroisse d'Orléans—Cour des Preuves.*

AVIS est par le présent donné à toutes personnes ayant des réclamations contre la succession de James Williamson, d'avoir à les présenter, soit à L. Matthews, exécuteur-testamentaire, ou au bureau de J. Livingston, No 12, Exchange-Place; et toutes celles qui doivent à la dite succession sont notifiées de se présenter pour régler leurs comptes. 5jan—30j

HABILLEMENS D'ENFANS.

REÇU par le Isaac Newton, de New-York, un nouvel assortiment d'habillemens d'enfans de tous les âges, savoir:

Paletots en Tweed, nouveau genre.
Pantalons Casimir pour fantaisie;
Gilets ronds en drap, couleurs assorties;
Basquettes, algériennes et bretonnes;
Mazaniellos nouveaux pour enfans de 2 à 5 ans;
Gilets soie fantaisie et cachemire;
Paletots en habilles doubles en soie;
Redingotes drap fin, couleurs assorties;
Paletots en castorine légers;
Gants, bretelles, foulards, chemises et chaussettes, etc. à vendre par LOBON & SILVESTRE, 36, Chartres. 3 jan

FRUITS DE LA MARTINIQUE—A vendre au débarquement du brick Woods, de la Martinique, un lot oranges, citrons, chadecs, brignoles et limes.

Au drawback—945 caisses vin rouge de Bordeaux.

Au débarquement—50 caisses absynthe supérieure; 200 caisses vin fin de Frontignan—par LOBON & SILVESTRE, 36 Chartres. 3 jan

AVIS AUX DRAYMEN—A l'avenir, nous ne prendrons aucuns voyages que ceux pour lesquels nous aurons donné des ordres par écrit. J. F. BERCIER & Co. 54 Vieille Levée. 3 jan

SAVON—225 caisses de 45 liv. et 25 dito marque de Winchester No. F. 20 caisses de 60 livres, et 20 dito marque Winchester, reçus par la barque Montpellier, et à vendre par J. F. BERCIER & Co. 54 Vieille Levée. 3 jan

MORUE et Harengs—50 caisses harengs sans écailles, No. 1; 50 dito de 25 petites morues, blanches et sèches, reçus par la barque Montpelier, et à vendre par J. F. BERCIER & Co. 54 Vieille Levée. 3 jan

HUILE—300 paniers huile d'olive de Marseille, en bouteilles de 24 onces, avec capsules et étiquettes, marque Silvio Martelli, à vendre sur la Levée, par J. F. BERCIER & Co. 54 Vieille Levée.

MIEL—15 barriques miel blanc, de la Havane, en débarquement du brick T Street, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 36 Vieille Levée.

TABAC—100 balles Vuelta de Abajo, capas et tripes, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 36 Vieille Levée.

VIN ROUGE de Bordeaux, vieux supérieur, en magasin et à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 36 Vieille Levée. 5 jan

INDIGO—De Caraccas, Sumatra et Guatamala, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 36 Vieille Levée.

CAFE—170 sacs café Java vieux du gouvernement, en magasin et à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 36 Vieille Levée. 5 jan

CIGARES Havane—300 milliers, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 36 Vieille Levée.

SUCRE Havane—40 caisses sucre blanc, jaune et brun, en magasin et à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 36 Vieille Levée. 5 jan

CLOUS de Girofle—35 balles Bourbon, en magasin et à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 36 Vieille Levée. 5 jan

---

## VENTES JUDICIAIRES

COUR DE COMMERCE de la Nouvelle Orléans—No. 7,389—Veuve Vincent Labbé vs. François Pralou—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle-Orléans, j'offrirai en vente, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, le samedi sept février 1846, à midi,

L'esclave nommé WILLIAM, mulâtre âgé d'environ 22 ans, saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: comptant. ARMAND GUYOL, Shérif de la Cour de Commerce. 5janv—3en30j

Banque des Citoyens de la Louisiane, vs. James Hopkins. COUR DE DISTRICT—No. 24,412—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, le mardi dixième jour de février 1846, à midi, les propriétés ci-après décrites, savoir:

1o. Un lot de terre situé en cette ville, ayant, mesure française, quarante deux pieds de face à la rue Bourgogne, entre les rues St. Pierre et Toulouse, sur cent vingt pieds de profondeur; ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent, consistant en une maison construite en briques, avec cuisine en briques, et d'une maison en bois avec une grande maison en bois dans le fond.

2o. Un Lot de Terre situé sur la rue des Remparts, en cette ville, lequel traverse jusqu'à la rue du Bassin, entre les rues Bienville et Conti, désigné par le No. cinq dans l'îlet No. onze, sur un plan dressé le 12 mai 1819 par le voyer de la ville, et annexé à un acte portant la date du 16 juin 1819 en l'étude de Michel de Armas, alors notaire en cette ville. Ledit lot mesure trente deux pieds deux pouces de face à la rue des Remparts, trente deux pieds dix pouces de face à la rue du Bassin, sur cent vingt pieds de profondeur d'une rue à l'autre. Ensemble avec les édifices sur ledit lot, consistant en deux maisons en bois faisant face à chaque rue, avec cuisines en bois.

Aussi—Cent onze actions du fonds reposant sur ces dites propriétés.

Saisis dans l'affaire ci dessus.

Conditions comptant. A. SIDNEY LEWIS, Shérif de la Cour de District. 5janv—3,en30j

Banque de la Louisiane contre Pierre Achille Hardy. COUR DE DISTRICT—No. 24,420—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour du District du premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, le lundi neuvième jour de février 1846, à midi.

Un certain lot de Terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'îlet borné par les rues St Charles, Hevia, Carondelet et Girod, faubourg Ste Marie, et désigné sous le No trois, sur un plan dressé par N. Rabeau et Co., le 17 février 1837, et déposé au bureau de H. B. Cenas, notaire en cette ville. Le dit Lot de Terre mesure vingt quatre pieds six pouces de face à la rue St Charles sur une profondeur de cent et un pieds six pouce, entre lignes parallèles, le tout mesure américaine. Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions comptant. A. SIDNEY LEWIS, Shérif de la Cour de District. 3 jan—3 fev 30j

Succession de Madame James H. Field. VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

JEUDI, 5me jour de février 1846, à midi, à la Bourse de la Cité, rue Saint Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 16 décembre 1845, il sera vendu pour le compte de la succession de Madame James H. Field, les esclaves ci-après nommés, savoir:

Caroline, mulâtresse âgée de 31 ans, et ses deux enfans, Bienaimé, âgé de 11 ans, et Angèle, âgée d'un an.
Adolphe, mulâtre âgé de 21 ans.
Zenon, âgé de 13 ans.
Clémentine, âgée de 9 ans.
Alphonse, âgé de 6 ans.

Conditions de la vente.—Six et douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale. W. P. C. DUPLESSIS, Register des Testamens. 5 jan—3en30j

Succession de Richard Terrill, Sr.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire dans les dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Richard Terrill Jr. administrateur de la succession de feu Richard Terrill Sr. ne serait point approuvé et homologué et les fonds distribués [illegible]

Par ordre de la Cour, W. P. C. DUPLESSIS, Register des Testamens. 5 jan—3en10j

COUR DES PREUVES.—Attendu que Nathaniel T. Edson a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de feu Otis Arnold, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, W. P. C. DUPLESSIS, Register des Testamens. 5 jan—3en10j

Paroisse d'Orléans vs. J. W. Carden et Cacker, et solido. EN vertu d'un writ de fi fa à moi adressé par l'honorable O. P. Jackson, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, le seize janvier 1846, à midi, à mon magasin de porc passage de la Bourse, entre les rues St. Louis et Conti:

Un lot de meubles, saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant. CHS. CLAIBORNE, Marshal. 5 jan—3 en 30

Hoyt Mitchell & Co. vs. Caroline Gil. EN vertu d'un writ de fi fa à moi adressé par l'honorable Alexander Walker, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, et du consentement des parties, j'exposerai en vente publique, le cinq janvier 1846, à midi, sur les lieux, encoignure des rues Carondelet et Poydras:

Un lot de meubles, saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions comptant. CHS. CLAIBORNE, Marshal. 5 jan—1

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.—Le 3 janvier 1846—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—No. 10,174—James Evans contre ses créanciers—Il est ordonné par la Cour que toutes les personnes intéressées, déduisent dans les dix jours à partir de la présente publication de cet ordre, les raisons pour lesquelles le tableau final de distribution enregistré ne serait pas homologué et les fonds distribués d'après le dit tableau, et pourquoi les syndics ne seraient pas déchargés de toute responsabilité dans cette affaire.

Par ordre de la Cour, Bureau du Greffier, Nouvelle Orléans, le 3 janvier 1846. VICTOR SERE, député greffier. 5jan—3en10j

EPICES—Poivre, gingembre en racine, clous de girofle, piment, muscade, etc.—quelques articles en débarquement de droit drawback, à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magazine. 5 janv

VIN—51 quarts de pipes vin doux de Sicile en débarquement du navire [illegible], et à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magazine.

INDIGO—7 surons de Caraccas, en débarquement de la barque Epervier et à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magazine.

HUILE—35 tierçons et barils huile de baleine, pour l'hiver et printemps, à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magazine. 5 jan

EN débarquement du navire Gloucester, 10 barils maquereau anglais No. 1; 70 demi barils idem grande. 21 quarts idem, 10 huitièmes idem, 56 demi caques idem extra No. 2, 20 barils harengs de St Salvador, 25 barils harengs du nord, No. 3, à vendre par HARROD, DARLING & Co. 49, Commune. 3 jan

EN débarquement des navires Diana et Aurelius, 31 barils maquereau de Halifax No 1, 62 barils grande maquereau No 1, 6 quarts idem, 25 barils idem No 3, 25 barils idem du Pol, 2 barils et 20 quarts idem alsope, 20 barils harengs nettoyés, 2 caisses saumon fumé, 200 caisses morue 56 caisses de poudre à canon, en boîtes de 12 livres, et 50 caisses en boîtes de 6 liv., 172 demi caisses et 25 caisses fromages [illegible] avendre par HARROD, DARLING & Co. 49, Commune. 3 jan

PLANTS DE PATATES—Du nord, très hâtifs, à vendre au magasin de graines, de W. DINN, 11, Commune.

CIGARES DE LA HAVANE—100, 000 cigares qualités assorties, en débarquement du brick T. Street, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co. 92, Tchoupitoulas.

TABAC EN FEUILLES—Quelques balles vuelta abajo de la Havane, en magasin et à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co. 92, Tchoupitoulas. 3 jan

RAISINS—700 caisses, de Malaga, marque [illegible] en magasin, à vendre par B. VALLS, 26 Commune. 3 janv

CIGARES de la Havane—400,000 cigares de la Havane, différentes marques et qualités, à vendre par B. VALLS, 26, Commune. 3 janv

TABAC de la Havane Vuelta Abajo—10 balles, à vendre par B. VALLS, 26 Commune. 3 janv

VIN doux de Malaga—26 quarts de pipes à vendre par B. VALLS, 26, Commune. 3 janv

BOUCHONS—80,000 en sacs de 1000 à vendre par B. VALLS, 26 Commune. 3 janv

GENIEVRE de Hollande—3 pipes à vendre par B. VALLS, 26 Commune. 3 janv

GINGEMBRE—13 caisses confit, et 20 sacs sec, à vendre par B. VALLS, 26, Commune. 3 janv

AMANDES—15 caisses amères, à vendre par B. VALLS, 26, Commune. 3 janv

NATTES D'ALICANTE—40 balles Nos. 2 et 3, à vendre par B. VALLS, 26, Commune. 3 janv

NOIR ANIMAL—30 barils de Philadelphie, à vendre par B. VALLS, 26, Commune. 3 janv

GRAINES POUR OISEAUX—20 sacs à vendre par B. VALLS, 26, Commune. 3 janv

HUILE d'olive, à vendre par B. VALLS, 26, Commune. 3 janv

RAISINS DE CORINTHE, frais et en petits colis, à vendre par L. CANTIN, 42 Gravier.

SUCRE DE LA HAVANE—40 caisses en débarquement du brick T. Street et 70 do en débarquement de la goëlette Dover, de la Havane, et à vendre par L. CANTIN, 42 Gravier. 3 jan

SUCRE DE LA HAVANE—300 caisses blanc, fleuret, jaune et brun, à vendre par L. CANTIN, 42 Gravier. 3 jan

TABAC—200 balles Tabac de Cuba, pour capas et tripes, 90 balles Vuelta de Abajo, do, do, à vendre par L. CANTIN, 42 Gravier.

CAFE DE LA HAVANE—40 sacs café fin vert, de la nouvelle récolte, en débarquement du brick T. Street, à vendre par L. CANTIN, 42 Gravier. 3 jan

CHAUX—300 barils de Missouri, fraîche, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co, 92 Tchoupitoulas. 3 jan

CHANVRE—40 balles jaune au serein, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co., 92 Tchoupitoulas. 3 jan

TOILE ET CORDE D'EMBALLAGE—300 pièces et rouleaux, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co, 92 Tchoupitoulas. 3 jan

AVIS est par le présent donné qu'un certificat au nom de Wm. Labarre, pour huit actions dans la Compagnie d'assurances des Negocians, en date du 22 mars 1830 et portant le No. 456, a été perdu, et que demande a été faite au bureau de la Compagnie pour en obtenir un autre. 27 novembre—1m5p

EN débarquement du navire John Minturn:
BEURRE—25 frequins beurre de choix.
FROMAGE ANANA—37 caisses; 50 demi barils Parmesan, 50 quarts de barils do, 30 huitièmes de baril do do, 50 caisses do do, à vendre par HARROD, DARLING & Co. 49 Commune. 27 dec

CALENDRIER DU JARDINIER, pour le mois de janvier 1846. Plantez les artichauts, les asperges, les choufleurs, les navets du pays et du Nord, le cresson, les épinards, l'escarole, les fèves de Windsor, la roquette, les pois, les choux-fleurs, l'ail, les aubergines, les panets, la laitue, la moutarde, les radis, les carottes, les tomates et les patates.

WM. DINN, 11 rue Commune. 3 jan

CHAMPAGNE—1000 paniers Champagne, des marques NAPOLEON, DOUBLE-AIGLE et AIGLE BLANC. Les soussignés, seuls agens en cette ville de la maison Jacquesson & Fils, Châlons-sur-Marne, [illegible]

MERLE, BEYLLE & Co., 79 Tchoupitoulas. 10 dec

---

LOUISIANA HIGH SCHOOL
(LYCÉE LOUISIANAIS)
Rue Condé, 103, entre St. Philippe et Ursulines.

L'OUVERTURE du LOUISIANA HIGH SCHOOL a eu lieu le 24 novembre dernier; assisté de six professeurs, non compris ceux d'arts de pur agrément, et, grâces à la bienveillance des personnes qui s'intéressent à cet établissement, nous avons pu nous organiser complètement et commencer immédiatement nos cours.

Le prospectus détaillé de l'Institution, imprimé en forme de pamphlet, est en dépôt chez les principaux libraires de la ville et à l'institution.

3 janv—5 J. C. POIRIER, Propriét.

COMPAGNIE D'ASSURANCES DES NEGOCIANS.

Nouvelle Orléans, 1er janvier 1846.

L'ELECTION annuelle des directeurs de cette institution aura lieu le lundi 12 du courant, au bureau de la Compagnie, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M.

1 janv—6 JOHN PEMBERTON, secrétaire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS

*Conseil de la Troisième Municipalité.*

Séance des 22 et 29 décembre 1845.

RESOLU que toutes les ordonnances ou résolutions exemptant certaines parties de cette Municipalité, de la taxe sur propriétés foncières et esclaves, sont et demeurent abrogées.

(Signé) G. W. LEWIS, Recorder.

Le Conseil a persisté dans la séance du 29.

Résolu que toutes les résolutions ou ordonnances relatives aux taxes sur propriétés foncières et esclaves, et qui ont été abrogées par l'ordonnance du 31 mars 1845, sont et demeurent remises en vigueur.

(Signé) G. W. LEWIS, Recorder.

Pour copie conforme, G. LEGARDEUR, Secrétaire.

Nouvelle Orléans, le 1er janvier 1846.

NOUS avons aujourd'hui formé une société en cette ville, sous la raison de MITCHEL & DARELSTEEN, pour les affaires de marchands à commission.

JOSEPH MITCHEL.
O. L. DARELSTEEN.

1 jan—6

BOTTES, SOULIERS & BRODEQUINS—Maintenant en débarquement du navire Augusta, et en magasin, un assortiment complet de Bottes, Souliers et Brodequins pour hommes, femmes et enfans, pour la saison. Son assortiment sera constamment renouvelé par différens arrivages.

Le plus grand soin sera porté aux ordres de la campagne pour Brodequins de Russet et Chapeaux de laine.

FROST & Co. 10 Magazine. 1 jan

ROUTE DE LA MALLE EXPRESSE,

DE LA NOUVELLE-ORLEANS A BALTIMORE

Par la voie de la Mobile, Montgomery, Augusta et Charleston.

PRIX DES VOYAGES

*De la Nouvelle Orléans à la Mobile* $5 par la ligne qui [illegible] de bateaux à vapeur.

*De la Mobile à Montgomery*, $8 par ligne de bateaux à vapeur voyageant sur la rivière Alabama, et de $10 à 15 par la ligne des voitures portant la malle.

*De Montgomery à Charleston*—$40 50—Temps du voyage: 49 heures.

Itinéraire actuel qui donne une avance de 21 heures sur la ligne de Savannah.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Partant de Montgomery | à 1 heure | P. M. | |
| De Chehaw, | à 5 | " | P. M. |
| d'Atlanta, | à 5 | " | P. M. |
| D'Augusta, | à 6 | " | P. M. |
| Arrivant à Augusta, | à 4 heures 1/2 | P. M. | |
| Atlanta, | à 4 heures 1/2 | P. M. | |
| Augusta, | à 4 heures 1/2 | A. M. | |
| Charleston | à 2 heures | P. M. | |

DISTANCES

| | |
|---|---|
| De Montgomery à Chehaw, par rail road | 40 milles. |
| De Chehaw à Atlanta, par voitures de poste | 136 milles. |
| D'Atlanta à Augusta, par rail road | 173 milles. |
| D'Augusta à Charleston, par rail road. | 136 milles. |

TROIS LIGNES DE VOITURES DE POSTE

ENTRE CHEHAW ET ATLANTA.

Les lignes de la malle expresse, du rail-road de la Georgie et de la Caroline du Sud, courant conjointement et passant par West Point, La Grange et Newnan, sur une des plus belles routes des pays du Sud.

Cette route a été dernièrement améliorée par un chemin et par l'établissement de nouveaux chars sur les rail-roads de la Caroline et de la Georgie. Dans ces derniers se trouvent des chambres à coucher et de toilette.

DE CHARLESTON A BALTIMORE.

Passage, $21, par la route de Washington City ou de la Chesapeake.

Pour avoir des billets de voyage de Montgomery à Charleston, s'adresser à J. C. RIDDLE, Montgomery, Alabama.

Le soussigné est disposé à donner toutes informations relatives à la route entière, à Mansion-House, Mobile, ou à l'Hôtel St. Charles, Nlle Orléans.

WILLIAM REYNOLDS, Agent voyageur. 3 janv—2

AUX HABITANS SUCRIERS.

CHAUDIÈRES A VIDE.

LE soussigné se charge de construire des chaudières à vide destinées à porter à la cuite le sirop concentré de 25 à 28 degrés par l'équipage. Elles sont [illegible] avec le plus grand soin et sur les modèles les plus perfectionnés.

Prix avec ou sans pose des chaudières à [illegible] pompe à air [illegible]

| En 24 heures | Livres à la Nlle Orléans | Emplacement [illegible] |
|---|---|---|
| 6 boucauts. | $1700 | [illegible] |
| 9 do | 2,000 | [illegible] |
| 12 do | 2,350 | [illegible] |
| 15 do | 2,650 | [illegible] |
| 18 do | 2,800 | [illegible] |
| 21 do | 3,300 | [illegible] |
| 24 do | 3,300 | [illegible] |
| 27 do | 3,600 | [illegible] |
| 30 do | 4,100 | [illegible] |

Ces chaudières à vide sont faciles à employer [illegible] par l'équipage, est un fait constaté. [illegible]

Rue St. Pierre, au bureau de E. Barthe, [illegible] Chartres et Royale.

N. RILLIEUX. 20 [illegible]

VINS—400 barriques Port, Sherry, Madère, Canaries, Marsala, Malaga, St. Lucar, Lisbonne, [illegible] Champagne, &c., en pipes, demi et quarts, à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magazine.

CHANDELLES—36 boîtes blanc de baleine, en débarquement du navire Diana. Aussi en magasin, 300 boîtes assorties, à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magazine. 1 jan

EAU DE VIE DE COGNAC—5 demi-pipes Verdieu eau de vie cognac très supérieure, à vendre par LEOPOLD JEANNET, 22 St. Louis. 1 jan

FONDS DE LA BANQUE DES CITOYENS en sommes à la convenance des acheteurs, à vendre par LEOPOLD JEANNET, 22 St. Louis. 1 jan

INDIGO GUATEMALA—En magasin et à vendre par LEOPOLD JEANNET, 22 St. Louis. 1 jan

VIN DE BOURGOGNE et Champagne—Qualité supérieure, à vendre par LEOPOLD JEANNET, 22, St. Louis. 1 jan

SUCRE RAFINÉ DE BOSTON—au [illegible] en pains, en morceaux et en poudre, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier. 1 janv

GINGEMBRE AFRICAIN—100 sacs, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier. 1 janv

INDIGO—46 surons Caracas, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 46, Gravier. 1 janv

MAQUEREAUX—400 barils [illegible] à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier. 1 janv

CAFE—100 sacs Rio et 200 Java, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 30 Gravier. 1 jan

THE—1300 paquets poudre à canon, impérial, Pouchon à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier. 1 janv

BLANC de baleine—300 caisses de New Bedford, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier. 1 janv

RIZ—300 barils de Charleston, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier. 1 janv

CHAUX—Haut barillets à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier. 1 janv

SACS en pitre—10,000 de 2 1/2 boisseaux, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier. 1 janv

**Ouverture du Magasin de Variétés,** No. 13, RUE DU CAMP.

LES Dames et Messieurs sont respectueusement invités de venir visiter ce nouveau magasin, où ils trouveront une grande variété d'Articles les plus rares et ce plus à la mode qu'on ait encore jusqu'ici importés; le tout venant d'arriver de Londres et de Paris, et actuellement offert en vente à des prix plus bas que de coutume.

Aussi—La collection la plus riche et la plus rare de TABLEAUX A L'HUILE ET GRAVURES, qui ait été vue dans toute l'Union. Ces ouvrages sont tous de maîtres, d'Italie et de France, quelques-uns sont de la dimension gigantesque de 12 sur 14 pieds.

31 dec J. B. RUSCONI.

FRANK PERRET a transporté son bureau du No. 35, rue Poydras au No. 48, rue Bienville, entre celles Chartres et Royale. 30 dec

A VENDRE par le soussigné, un escalier tournant, 13 pieds de hauteur, (30 marches.) Pour les conditions s'adresser à P. A. LANAUZE, 35, Rue Amne, Place d'Armes. 31 dec—4

MOUSSELINES—récemment reçu par les derniers arrivages, un grand assortiment de Mousselines suisses, consistant en partie de:

Rideaux brodés, assortis en qualité et largeurs,
Idem damassé par jeux,
Broderies et broches, pour robes de bals, blanc et couleurs,
Mousseline gaze, pour robes de bal,
Mousseline suisse unie,
Mousseline à barres croisées et rayées
Mouchoirs madras de 36 pouces,
Mouchoirs de poches, brodés et à ourlets,
Idem à bordures dentelles.

Le tout à vendre à bas prix pour du comptant, par colis, au No. 48 rue Bienville, au premier, F. PERRET. 29 dec

**ETRENNES.**

LES soussignés font connaître au public et à leurs amis, qu'ils viennent d'ouvrir un cabas de BOITES CARTONNAGES pour étrennes, qu'il vendront au-dessous du cours.

F. & J. LACOSTE, 165, rue Royale. 30 dec

HENRY LEGENDRE a transporté son bureau au No. 27, Passage de la Bourse, entre les rue Canal et de la Douane. Il escompte des billets à ordre et traites; prête sur hypothèque; et a en mains des billets de la Banque des Citoyens et de l'Association Consolidée. 9 dec—30

**FABRIQUE DE COUTELLERIE.**

J. P. LASSERRE,

Rue de Condé, No. 20, en face la rue Madison.

A L'HONNEUR d'informer ses amis et le public en général, qu'actuellement il fabrique des RASOIRS dont il garantit la qualité. Il fabrique également les instrumens de chirurgie, de dentiste et vétérinaire; objets de bandages et tout ce qui a rapport à son art; bandages [illegible] seront l'importance des cas. Le soussigné assiste de M. Cormier, bandagiste herniere, de Paris, s'oblige à satisfaire les personnes qui voudront l'honorer de leur confiance. Il tient un assortiment de tous les articles ci-dessus et autres.

Fait les réparations d'armes en tout genre. En 1844, la Société Royale Académique des Sciences de Paris, lui décerna une médaille d'argent. 27 dec—30

ETOFFES du pays—100 balles osnaburgs 7/8, 5 caisses cotonnades Lowell; 40 caisses cotonnades Hamilton à carreaux écossais; 40 caisses toile à draps planchés; 40 do et 30 balles Kerseys et Linseys, 10 balles étoffes à sacs, 17 do Denims, 10 caisses indiennes Merrimack, à vendre par FROST & Co. 10 Magazine. 30 dec

---

## CANDIDATS

Nous sommes [illegible] CHARLES CLAIBORNE [illegible] pour la place de Shérif de la paroisse [illegible].

A la sollicitation de nombre de ses amis, M JAMES P. FRERET a consenti à se mettre sur les rangs candidat à la place de SHÉRIF de la paroisse d'Orléans, à l'élection qui doit avoir lieu en janvier prochain. Il sera soutenu par

PLUSIEURS VOTANS

MM. les Editeurs de l'*Abeille*,
Veuillez annoncer dans votre journal que le col. H. D. PEIRE, est candidat pour la place de Shérif de la paroisse d'Orléans. VOX POPULI.

Nous sommes priés, par un grand nombre de votans, d'annoncer que M. JOHN L. LEWIS est candidat à la place de Shérif de la paroisse d'Orléans, et qu'ils le soutiendront par les moyens les plus honorables.

*MM les Editeurs de l'Abeille*,
Veuillez annoncer M. DONATIEN AUGUSTIN, Shérif actuel de la Paroisse d'Orléans, comme candidat à la place de Shérif, à la prochaine élection. PLUSIEURS CITOYENS

*MM les Editeurs*—Veuillez annoncer M JAMES W. BREEDLOVE, comme candidat à la place de SHERIF de la paroisse d'Orléans. La communauté commerciale n'a pas oublié le zèle et l'impartialité qu'a montré M Breedlove lorsqu'il était collecteur de la Douane, à une époque surtout d'embarras pécuniaires, sans exemple dans le pays. Il remplira convenablement la place de shérif et sera soutenu par NOMBRE DE NEGOCIANTS.

M. l'Editeur,
Veuillez annoncer que M SIMON VIGT, est candidat à la place de Shérif de la paroisse d'Orléans. PLUSIEURS VOTANS

Nous sommes autorisés à annoncer M. MANUEL CRUZAT, comme candidat à la place de coroner de la paroisse d'Orléans.

Nous sommes autorisés à annoncer M. A LAFFERRANDERIE, comme candidat pour la place de Coroner de la paroisse d'Orléans.

MM. les éditeurs.—Veuillez annoncer M SOLOMON AUDLER, comme candidat à la place de Coroner, pour la prochaine élection. Il sera soutenu par ses nombreux amis dans les trois Municipalités. PLUSIEURS VOTANS

Nous annonçons la candidature du docteur J. U. LANDREAUX, à la place de Coroner. SES NOMBREUX AMIS

M. l'Editeur,
Veuillez annoncer M. C. RAMOS comme candidat à la place de Coroner de la paroisse d'Orléans. UN GRAND NOMBRE DE VOTANS

MM. les Editeurs de l'*Abeille*,
Veuillez annoncer le Dr. C. F. SNOWDEN, comme candidat pour la place de Coroner de la paroisse et ville de la Nlle Orléans, à l'élection de janvier 1846.

*MM les Editeurs*.—Veuillez annoncer dans votre estimable journal que M. A. DREUX est candidat à la place de GREFFIER d'une des Cours de District, et sera soutenu par SES NOMBREUX AMIS

Nous sommes autorisés à annoncer M. ARMAND GUYOL, est candidat à la place de Greffier d'une des Cours de District, et sera soutenu par SES NOMBREUX AMIS

*MM les Editeurs*.—Veuillez annoncer dans votre estimable journal, que M. ROSEMOND DE ARMAS est candidat à la place de Greffier d'une des Cours de District, et qu'il aura le vote de TOUS SES AMIS

*MM les Editeurs*. Veuillez annoncer dans votre journal, qu'ALFRED ROUSSEAU est candidat pour la place de Greffier d'une des Cours de District, et qu'il sera soutenu par NOMBRE D'AMIS

Messrs les Editeurs,
Veuillez annoncer dans votre estimable journal que M. HENRY PEYCHAUD sera soutenu comme candidat à la place de Greffier d'une des Cours de District,

PAR SES NOMBREUX AMIS.

*MM les Editeurs*—Veuillez annoncer dans votre estimable journal, que M. J. B. FORRESTER MAXENT, actuellement député greffier de la Cour de Paroisse, est candidat comme greffier d'une des Cours sous la nouvelle Constitution, et il sera soutenu par SES NOMBREUX AMIS

M. JOHN McHENRY

Nous sommes autorisés à annoncer que ce Monsieur sera candidat pour représenter le Premier District Congressionnel de cet Etat au Congrès, en remplacement de John Slidell, démissionnaire.

M. McHENRY est un démocrate ferme et intelligent, c'est un homme de talent; et un grand nombre des plus respectables électeurs du Premier District l'ont sollicité de se présenter aux suffrages de ses concitoyens; et c'est pour correspondre à ce désir que ses amis sont autorisés à annoncer qu'il sera candidat pour représenter le Premier District au Congrès.

25 déc—10 NOMBRE D'AMIS

**Compagnie du Railroad de la Nouvelle Orléans et de Carrollton.**

Nouvelle-Orléans, 27 décembre 1845.

UNE élection pour SEPT DIRECTEURS pour l'année que nous allons prendre, aura lieu au bureau de la Compagnie, encoignure Canal et Carondelet, lundi, 19 janvier, entre les heures de dix heures A. M. et deux heures P. M. Par ordre,

ADOLPHE LAVET, Secrétaire. 27 dec—jusq 12

BUREAU DU R. R. PONTCHARTRAIN.

Nlle-Orléans, le 26 décembre 1845.

UNE élection des Directeurs de cette compagnie pour l'année 1846, aura lieu au bureau de la dite compagnie le 5 janvier prochain, de 10 heures du matin à 2 heures P. M.

Le bureau est situé rue Victoire, entre Marigny et Champs Elysées.

Par ordre, PHIL. GUESNON, Secrétaire. 27 dec—9

BANQUE DE CITÉ.

Nouvelle Orléans, 23 décembre 1845.

CETTE Banque sera fermée le jeudi, 25 du courant, et les jeudis 1er, 8 et 15 janvier prochain. Les billets qui seront dûs ces jours-là seront payables la veille.

24 dec R. J. PALFREY, caissier.

**ORLEANS HIGH SCHOOL.**
**(LYCÉE D'ORLÉANS)**

LA rentrée des classes aura lieu le premier lundi de janvier prochain, le 5, conformément aux règlemens de l'Institution. 20 dec

ECOLE POLYTECHNIQUE,
155, RUE DU CANAL.

LE Dr. MACAULEY, informe respectueusement les parens et tuteurs de ses élèves, que les classes de cette Institution recommenceront le 5 janvier, et qu'il peut admettre encore quelques pensionnaires.

Cinq assistant professeurs sont employés à l'Institution. Afin d'avancer l'éducation physique des élèves, un grand gymnase a été érigé dans la cour des récréations. 25 dec—6

L'ECHO DES FEUILLETONS.—Nouvelle et sixième année—No 1, contenant une nouvelle intitulée Carlo Broschi, par E. Scribe, gravure représentant une scène de ce feuilleton. Nota.—Moyennant un faible supplément, l'abonné recevra chaque mois, avec son numéro, une jolie gravure de modes.

JOURNAL DES JOURNAUX—No 18, suite du Boudoir, Mlle de Romans, nouvelle historique du siècle de Louis XV, gravure, retraçant une aventure du Boudoir. Gravure de modes pour dames.

Plusieurs nouvelles livraisons du Siècle de Louis XIV.

Nota. Les personnes qui viennent de [illegible] abonnemens à l'Echo des Feuilletons, ont [illegible] voir que nous n'avons rien négligé pour [illegible] la perfection possible, que nous n'avons [illegible] aucune concurrence pour les ouvrages [illegible] que les vignettes, dont ce journal sont [illegible] laissé rien à désirer; car le burin est [illegible] des artistes qui a servi à illustrer le Siècle [illegible] qui est un modèle de luxe de ce genre.

Nous commencerons dans l'année actuelle [illegible] d'œuvre, qui peut faire [illegible] velles nous avons à publier; nous donnerons des meilleurs romans nouveaux de l'auteur [illegible] Christo et des Mémoires d'un Ange.

Les abonnés qui voudront ne pas éprouver [illegible] dans l'envoi des numéros de la nouvelle année [illegible] s'empresser de renouveller leurs abonnemens.

M. DE LA PLACE, Directeur, Bureau de l'*Abeille*, rue de Chartres. 27 dec

Bijouterie, Horlogerie, Argenterie, Pendules et autres ornemens de cheminée, Service de table en plaqué, &c., Porcelaine, Bronzes, Cristaux, grand assortiment d'articles de goût pour Etrennes.

LE soussigné a l'honneur d'informer ses amis et le public qu'il a terminé l'ouverture de ses nouvelles marchandises de manufactures Françaises, Anglaises et Américaines. Elles forment sans contredit un assortiment des plus complets et des plus variés.

Il réclame donc et espère le patronage du public, qu'il s'efforcera d'ailleurs de toujours mériter aussi bien par la qualité supérieure et le choix de ses marchandises que par la *veille modicité de ses prix*.

C. REDON. 29 dec—6 Encog. des rues St. Charles et Commune.

J. COTTER, Encoignure Chartres et Conti

A L'HONNEUR d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'il vient d'arriver du Nord avec un bel assortiment de MONTRES et PENDULES, qu'il vendra à des prix très modérés. Tous ces articles ayant été fabriqués d'après ses ordres, il peut donc les recommander d'une manière toute particulière.

Il a reçu également de France, une grande variété de BIJOUTERIE, comprenant une infinité d'objets pour DAMES, ainsi qu'un beau choix d'articles, convenables pour Etrennes. 19 dec—1m

MUNICIPALITÉ No. UN.

BUREAU DU COLLECTEUR

AVIS est par le présent donné aux contribuables de la Municipalité No. 1, que la collecte des Taxes sur propriétés foncières et esclaves pour l'année 1845, commencera le lundi cinq janvier prochain (1846.)

THEO. MONTREUIL, Collecteur. 3 dec—30

CAPSULES A BOMBE—500 mille capsules à bombe en boîte de ferblanc, à vendre par O. TALAMON, 44 Chartres. 19 dec

CHEMISES EN TOILE FRANÇAISE—60x douzaines chemises toile pur fil, à vendre par O. TALAMON, 44 Chartres. 19 dec

CHEMISES DE COULEUR—200 douzaines Chemises de couleur, à vendre par O. TALAMON, 44 rue de Chartres. 19 dec

FOULARDS DE SOIE—150 paires Foulards de soie, à vendre par O. TALAMON, 44 Chartres. 19 dec

SACS en pitre—17 balles sacs de 3 boisseaux et demi, en débarquement de la barque Robert Morris et à vendre par WOODS & SIMMONS, 88, Magasin. 31 dec

RIZ—300 tierçons et demi tierçons riz de la Caroline, à vendre par WOODS & SIMMONS, 88, Magasin. 31 dec

COUPEROSE—30 barriques, en débarquement de la barque Robert-Morris, à vendre par HARVEY & COOLIDGE, 31 Gravier. 31 dec

PIPES—300 caisses pipes de diverses dimensions, à vendre par HARVEY & COOLIDGE, 31 Gravier. 31 dec

CIGARES—250 milliers imitation Principes, à vendre en magasin, par HARVEY & COOLIDGE, 31 dec